

## PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE (SECTEUR NORD) PAR BFI USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE

### C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 8 octobre 2002 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord) par BFI Usine de triage Lachenaie ltée.

#### La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 8 octobre au 22 novembre 2002, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Mascouche, 3034 chemin Saint-Marie ;
- Bibliothèque municipale de Terrebonne (secteur Lachenaie), 3060, chemin Saint-Charles.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), à la rubrique « Périodes d'information ».

#### La rencontre d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra le mardi 29 octobre, à compter de 19 h 30, à la **Villa des Moulins**, 1425, chemin Gascon, à Terrebonne. Les personnes participant à cette séance pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

#### La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **22 novembre 2002**, au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement, M. André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

## **Le projet**

BFI Usine de triage Lachenaie ltée (BFI-UTL ltée), une filiale de BFI Canada Inc., exploite un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) à Lachenaie, en banlieue de Montréal. Le territoire desservi par BFI-UTL ltée regroupe près de 60 % de la population du Québec, soit les régions administratives de Montréal, Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.

Au rythme de l'enfouissement annuel actuel qui est de 970 000 tonnes, le remplissage du secteur est, déjà autorisé en 1995, serait complété en 2003. Le projet consiste à agrandir le site en direction nord, sur des terrains adjacents à ceux déjà utilisés. L'agrandissement couvrirait une superficie d'environ 158 ha, ce qui augmenterait la capacité d'enfouissement d'environ 40 000 000 m<sup>3</sup> et répondrait aux besoins des 25 prochaines années. Le promoteur propose d'aménager une cellule d'enfouissement avec un remplissage en trois étapes. La cellule serait subdivisée en deux parties, est et ouest, séparées par une berme centrale en argile de 54 m de largeur. Une fois ces deux parties remplies, le comblement de la partie centrale serait amorcé.

La nouvelle cellule d'enfouissement pourrait bénéficier des équipements existants tels que les installations de captage et de traitement du lixiviat, composées de trois étangs dont la capacité respective est de 46 000 m<sup>3</sup>, 22 000 m<sup>3</sup> et 29 000 m<sup>3</sup>, le système de captage et d'élimination des biogaz ainsi que le système de valorisation à la centrale électrique de 4 mégawatts.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Les principales répercussions négatives concerneraient les odeurs. Le problème des odeurs constituerait une nuisance qui pourrait toucher les résidents les plus rapprochés, principalement au cours de l'été alors que les vents du sud-ouest sont les plus fréquents. Afin d'atténuer ces impacts, le promoteur prévoit exploiter la nouvelle cellule de l'est vers l'ouest, de façon à créer un écran le plus rapidement possible entre le secteur résidentiel concerné et la partie ouest de la cellule. Quant aux impacts visuels, la hauteur maximale des matières résiduelles, incluant le recouvrement final d'argile, serait d'environ 54 m au-dessus du terrain naturel. La présence de goélands pourrait également importuner certains résidents. Pour contrer ces désagréments, plusieurs mesures dont l'application d'un programme de contrôle journalier des goélands et un recouvrement quotidien des matières résiduelles sont actuellement mises en place par BFI-UTL ltée et continueraient de l'être. Quant aux impacts sonores, l'exploitation du site générerait un certain niveau de bruit aux environs du lieu d'enfouissement sanitaire, plus particulièrement en direction est (rue Charbonneau à Le Gardeur). Le promoteur propose comme mesure d'atténuation la progression des activités d'enfouissement vers le nord.

En ce qui concerne les impacts sur les eaux de surface et les eaux souterraines, un système de collecte et de traitement du lixiviat est prévu par le promoteur dans la cellule secteur nord. Le lixiviat généré par le développement du secteur nord serait pompé directement vers le système de traitement existant et pourrait être géré en continu, comme présentement, ou en cuvée. Après le traitement sur le site, le lixiviat serait ensuite acheminé à la station d'épuration des eaux usées de Lachenaie – Mascouche. Par ailleurs, le suivi environnemental des eaux de surface et des eaux souterraines, actuellement effectué pour le secteur est, serait poursuivi et étendu au secteur nord. Quant aux impacts sur la qualité de l'air, BFI-UTL ltée a mis en place un système de captage et de destruction du biogaz. Ce dernier provient de la décomposition des matières résiduelles et représente une source de nuisances.

À propos des répercussions positives, le projet aurait des retombées économiques. Il générerait une trentaine d'emplois lors de l'exploitation du site. De plus, des études techniques ainsi que divers services professionnels dont les coûts sont estimés à trois millions de dollars seraient requis lors de l'étape d'avant-projet.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Rosemary Al-Hayek, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca](mailto:rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca).

– 30 –

SOURCE : Rosemary Al-Hayek  
Conseillère en communication